CAS DE LA REPRISE DE GESTION AVEC LOCATAIRE(S) EN PLACE

☐ Le mandant déclare que le bien objet des présentes est actuellement loué et que le ou les locataires sont à jour du paiement de l'ensemble des loyers et charges à ce jour.

S'il s'avérait que le locataire n'était pas à jour de ses loyers et charges au moment de la prise d'effet du présent mandat, le mandant serait déchargé de toutes responsabilités à cet égard et pourra à son choix :

- résilier à tout moment le présent mandat en adressant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception au mandant à l'adresse déclarée aux présentes,
- pour suivre sa gestion sans tenir compte de l'impayé antérieur à la prise d'effet du présent mandat.

☐ Le mandant déclare que le bien objet des présentes est loué et que le ou les locataires ne sont pas à jour du paiement de leurs loyers et charges.
Le mandataire ne fera aucune action spécifique concernant la dette existante, aucune relance notamment, sauf en cas d'impayé postérieur à la date d'effet du présent mandat puisque les relances comprendront alors bien l'impayé antérieur.

Le mandant déclare que la dette à la date d'effet du présent mandat est de : €

dont € de loyer hors charges et € de provision sur charges.